

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 2 novembre 2020 de 19h35 à 22h05

Etaient présents : Sylvestre CARTIER, Marc DEFORGE, Stéphane FRAPART, Yves FRAPART, Julie GUICHON, Anne LINCOLN, Amandine MALAGIES, Edith MAURY, Béatrice MEXIQUE, Bruno MEXIQUE, Céline PERRIN et Murielle STEPHAN

Absents excusés : DESIRANT Françoise ayant donné procuration à GUICHON Julie, LABARRE Alexis ayant donné procuration à Murielle STEPHAN et SERVENAY Caroline

Secrétaire de séance : Yves FRAPART

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage à Samuel PATY, enseignant assassiné devant son collègue.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2020

Le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour et une abstention.

Achat défibrillateur et demande de subvention

La pose d'un défibrillateur devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les établissements recevant du public (ERP) de 4^{ème} catégorie. Notre collectivité est concernée par cette réglementation car la salle des fêtes fait partie de cette catégorie d'ERP. Suite à la visite périodique du SDIS cette année, Monsieur le Maire avait anticipé cette prochaine installation en demandant à l'officier des pompiers présent, si la localisation du défibrillateur pouvait être réalisée sous l'abri bus, au centre du village. Ce lieu a reçu un avis favorable car l'appareil pourra être à l'abri de la chaleur et pourra être utilisé pour d'autres locaux à proximité, qui reçoivent également du public.

4 entreprises ont été sollicitées. Le conseil après étude des offres décide de retenir l'entreprise SCHILLER pour la fourniture du défibrillateur automatique à hauteur de 1 583.60€ HT avec un contrat d'assistance et de maintenance annuelle au prix de 99€ HT. La pose et le raccordement électrique seront réalisés par l'entreprise THIRION de Suippes pour 618.25€ HT. Cela représente un coût global de 2 201.85€ HT

La commune sollicite en même temps, une demande de subvention de l'ordre de 25% des travaux HT auprès de la CMMA.

Vote à l'unanimité

Réduction durée hebdomadaire de service (DHS) adjoint technique principal 2^{ème} classe

Suite au départ de l'association de territoire d'A Coole de l'ancienne école, notre agent d'entretien a moins de tâches à réaliser toutes les semaines. Actuellement l'agent a une DHS de 6h52 par semaine.

Plusieurs contacts ont été pris avec la CCMC pour reporter le nombre d'heures non effectuées dans nos locaux dans leur collectivité à savoir à l'école de Nuisement.

La commune n'ayant eu aucune nouvelle de la CCMC à ce sujet, le conseil décide de réduire de 40 minutes son temps de travail à compter du 1^{er} décembre 2020.

Vote à l'unanimité

Création poste rédacteur sur emploi permanent

Le contrat de travail de notre secrétaire de mairie se termine le 10 novembre 2020 après deux CDD de 3 ans. La procédure nous indique qu'il faut lui faire un CDI à compter du 11 novembre 2020.

Vote à l'unanimité

Mise en place du télétravail

Lors du premier confinement, notre secrétaire de mairie a télétravaillé depuis son domicile même si aucune délibération du conseil municipal n'avait été prise à ce sujet.

En raison des circonstances exceptionnelles et du recours ponctuel imposé au télétravail par l'état d'urgence sanitaire, les collectivités ont pu déroger à la réglementation.

Il convient cependant de matérialiser cette modalité d'organisation par la prise d'une délibération permettant de justifier le recours au télétravail. Une délibération ne pouvant avoir d'effet rétroactif, la délibération permettra de déterminer le recours postérieur à ce dispositif.

Un projet de délibération décrivant les modalités d'application du dispositif a été validé par le conseil. Une saisine du Comité technique du centre de gestion est nécessaire pour obtenir son avis sur le sujet et ainsi prendre ensuite une délibération au sein de notre commune.

Avis sur un projet de création d'une unité de méthanisation sur la commune de Coolus par la SAS NOVAGRI ENERGIES

Suite à la lecture des documents d'enquête publique concernant le dossier cité en objet, la commune d'Ecury sur Coole est uniquement concernée par l'épandage des digestats.

Le conseil municipal fait remarquer que la parcelle nommée MOQ 5 est trop près des habitations au lieu dit Saint Laurent

Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions

Avis sur le projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien dit « Parc éolien de Cheniers et Villers le Château »

Pour ce projet, aucune remarque n'est à formuler. En effet, notre village se situe dans l'aire d'étude éloignée et cela n'impacte donc pas notre collectivité.

Adopté par 8 voix pour et 6 abstentions

Questions diverses

Monsieur Rossi de la Poste a été reçu en mairie car la municipalité voulait étudier l'opportunité d'installer une Agence Postale Communale dans notre village. Une réponse nous a été adressée ce jour, la Poste n'a pas besoin actuellement mais notre demande est conservée.

En juin 2019, une fuite d'eau importante avait été constatée à l'aérodrome suite aux travaux de mise aux normes de l'assainissement non collectif. Véolia réclamait plus de 11 000 € aux usagers.

A l'époque, la responsabilité de l'entreprise ayant réalisé les travaux, avait été mise en cause mais depuis plus aucune nouvelle.

La communauté de communes qui a la compétence eau, a inscrit ce sujet à l'ordre du jour de la plénière d'octobre 2020 pour subventionner une partie de la dette. Monsieur Marc Deforge s'est étonné de cette décision et a relayé toute la genèse de l'histoire à toutes les parties prenantes, le lendemain de leur réunion intercommunale.

Bonne nouvelle : les usagers de l'aérodrome viennent de percevoir un avoir d'environ 10 000€. Le reste à charge correspond à la consommation annuelle régulière des occupants.

A ce jour, aucune instruction n'a été reçue en mairie pour la cérémonie du 11 novembre.

Madame Julie GUICHON se demande s'il ne serait pas opportun d'éteindre l'éclairage public la nuit car en période de confinement. Sujet à étudier lors d'un prochain conseil.

Prochaines réunions :

- Lundi 9 novembre à 18h : préparation marché du 15 novembre 2020
- Lundi 16 novembre à 18h : réunion préparatoire à la rencontre avec l'AUDC et CCMC au sujet du PLUi
- Mardi 17 novembre à 18h : réunion relative à l'élaboration du PLUi
- Lundi 7 décembre à 19h30 : conseil municipal